



Décision n° 823-19

Le Directeur du Parc amazonien de Guyane, Parc national,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L.331-2, alinéa 1 relatif aux règles applicables en cœur de parc ;

Vu le décret n°2007-266 du 27 février 2007 portant création du Parc national dénommé « Parc amazonien de Guyane » ;

Vu la Charte du Parc amazonien de Guyane, approuvée par le décret n°2013-968 du 28 octobre 2013, en particulier les modalités d'application de la réglementation du cœur (Marcœur) ;

Vu l'arrêté du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire en date du 26 juillet 2018 nommant Monsieur Arnaud ANSELIN en qualité de directeur par intérim de l'Etablissement public du parc national de la Guyane dénommé Parc amazonien de Guyane, à compter du 1er septembre 2018 ;

Vu l'arrêté n° 2015-16 du 14 septembre 2015 du Directeur du Parc amazonien de Guyane portant réglementation sur l'accès, la circulation et le stationnement des personnes, des animaux domestiques, des véhicules et des embarcations en zone de cœur du Parc amazonien de Guyane ;

Vu l'avis du Conseil scientifique n°2016-30 du 25 avril 2016 ;

Décide :

Article 1 :

Les agents du Parc amazonien de Guyane, dont la liste est annexée, sont autorisés dans le cadre de leur mission en cœur de parc du 25 janvier au 31 décembre 2019 à :

- prélever et à transporter des animaux, végétaux, roches, des minéraux ou des fossiles pour le compte de programmes scientifiques validés par le conseil scientifique.
- réaliser des layons dans le cadre de la gestion courante du parc (surveillance, prospection,...)
- réaliser des feux de camp sur les lieux de bivouac et de campement. Ceux-ci sont interdits sur toute formation sèche, notamment inselberg et savanes-roches.
- remettre à la nature les déchets organiques biodégradables. Tous les autres déchets seront enlevés pour être déposés dans les lieux appropriés.
- chasser et à pêcher lors des missions supérieures à quinze jours qui ne peuvent assurer leur autonomie alimentaire.
- installer des carbets-bâches et plans de travaux nécessaires aux équipes. Les carbets seront construits en dégagement de sous-bois. Les ouvertures de canopée se limiteront à garantir la sécurisation du camp. Les matériaux de construction issus de la forêt pourront être laissés sur place. Tous les autres matériaux seront retirés et emportés hors du cœur du parc et déposés dans un endroit approprié.
- réaliser des prises de vue et de son. Un exemplaire des documents réalisés doit être remis à l'établissement pour archivage.
- mettre en place une signalisation sur les pierres, les arbres ou tout bien meuble ou immeuble.

Article 2 :

Le directeur du Parc amazonien de Guyane est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

La présente décision est de droit public et son contentieux éventuel relève de la juridiction administrative.

Fait à Rémire-Montjoly, le 30 janvier 2019

Pour le Directeur empêché,



**Le Secrétaire général
Yann SALIOU**

Le Directeur par intérim,

Arnaud ANSELIN

Copie(s) :

- Monsieur le Directeur de Cabinet du Préfet
- Monsieur le Chef de Brigade territoriale de Maripasoula / de Camopi



LISTE DU PERSONNEL DU PARC AMAZONIEN DE GUYANE RELEVANT DE LA DECISION n°823-19

NOM	PRENOM	FONCTION	SERVICE
AUFFRET	Emeric	Moniteur forestier	Délégation territoriale Centre
BENOIT	Cédric	Moniteur forestier	Délégation territoriale Centre
DEMAILLY	Marie-Claude	Assistante relais / Assistante de prévention	Délégation territoriale Centre
LOPEZ Y DIAZ	José	Chef de la délégation territoriale centre	Délégation territoriale Centre
MATHOULIN	Gaëtan	Garde moniteur	Délégation territoriale Centre
MATHOULIN-SCHELLIER	Stéphanie	Agent de développement	Délégation territoriale Centre
PLAINE	Stéphane	Adjoint au chef de la délégation territoriale centre - Chargé tourisme	Délégation territoriale Centre
SANT	Sébastien	Technicien biodiversité - écologie - conservation	Délégation territoriale Centre
ALOIKE	Kupi	Responsable Antenne Taluen	Délégation territoriale Maroni
ALOUNAWALE	Pierre	Piroguier layonneur charpentier	Délégation territoriale Maroni
ANAIMAN	Tapinkili	Moniteur forestier - coordinateur d'équipe	Délégation territoriale Maroni
ASSAKIA	Pascal	Moniteur forestier	Délégation territoriale Maroni
BAGADI	Daniel	Piroguier layonneur charpentier	Délégation territoriale Maroni
BAGADI	François	Moniteur forestier - coordinateur d'équipe	Délégation territoriale Maroni
BAKAMAN	Fernand	Responsable technique	Délégation territoriale Maroni
BENA	Lucien	Piroguier layonneur charpentier	Délégation territoriale Maroni
COGNAT	Lanaki	Garde moniteur	Délégation territoriale Maroni
CORSAGNI	Krystel	Cheffe de la délégation territoriale du Maroni	Délégation territoriale Maroni
DEYE	Raymond	Agent de développement	Délégation territoriale Maroni
EDA	Steven	Piroguier layonneur charpentier	Délégation territoriale Maroni
EWAHO	Françoise	Chargée d'animation EEDD	Délégation territoriale Maroni
FAIVRE d'ARCIER	Fanny	Responsable développement & Adjointe au chef de délégation	Délégation territoriale Maroni
JACOBIE	Micky	Adjoint chargé des affaires générales	Délégation territoriale Maroni
JAHN-OYACK	Arnaud	Technicien police de la nature	Délégation territoriale Maroni
JENGE	August	Magasinier - Aide logisticien	Délégation territoriale Maroni
KOATA	Touine	Agent de développement	Délégation territoriale Maroni
LONGIN	Guillaume	Technicien écologie et R&D	Délégation territoriale Maroni
MILLIET TREBOUX	Pauline	Chargé de développement local	Délégation territoriale Maroni
NANGWA KWETCHOU	Angel's	Chargé de développement local	Délégation territoriale Maroni
NANUK	Apakasi	Agent de développement local	Délégation territoriale Maroni
PRADAL	Sophie	Chargé développement local	Délégation territoriale Maroni
SOUENA	Félix	Piroguier layonneur charpentier	Délégation territoriale Maroni
TALOEKAIDOE	Félix	Moniteur forestier	Délégation territoriale Maroni
TOLINGA	José-Jafé	Responsable Antenne Papaïchton	Délégation territoriale Maroni
CHARLERY	Madeleine	Responsable développement	Délégation territoriale Oyapock
EBER	Arnould	Technicien écologie et police de la nature	Délégation territoriale Oyapock
GIRARDOT	Thierry	Adjoint au chef de délégation territoriale Oyapock	Délégation territoriale Oyapock
JEAN-BAPTISTE	Gérard	Piroguier layonneur charpentier	Délégation territoriale Oyapock
KOUI	Sébastien	Mécanicien - Maintenance - Logistique	Délégation territoriale Oyapock
KOUYOULI	Clair	Piroguier layonneur charpentier	Délégation territoriale Oyapock
LASSOUKA	Luc	Piroguier layonneur charpentier	Délégation territoriale Oyapock
MATA	Jérémy	Agent de développement local	Délégation territoriale Oyapock
MISO	Jean-Michel	Agent de développement local	Délégation territoriale Oyapock
MONPERA	Bertrand	Moniteur forestier - aide logisticien	Délégation territoriale Oyapock
PANAPUY	Jammes	Chef de la délégation territoriale de l'Oyapock	Délégation territoriale Oyapock
PAWEY	Bertrand	Moniteur forestier	Délégation territoriale Oyapock
RENAUD	Steeve	Piroguier layonneur charpentier	Délégation territoriale Oyapock
ZIDOC	Marius	Piroguier layonneur charpentier	Délégation territoriale Oyapock
AYANGMA	Sarah	Chargée de mission agriculture-filières agricoles	Siège
ANSELIN	Arnaud	Directeur adjoint	Siège
BAVOL	Yannick	Aide-logisticien	Siège
BERTHIER	Claudia	Chargée des projets multimédia	Siège
BLONDEL	Anthony	Administrateur SI	Siège
BORG	Caroline	Responsable des cellules constructions-Logistiques achats/Chargé des Marchés Publics	Siège
BOUILLAGUET	Stéphanie	Chargée de mission communication	Siège
DESCOMBES	Matthieu	Chef du service développement durable	Siège
FREMAUX	Céline	Chargée de mission sciences humaines et culture	Siège
GALLION	Jean-Michel	Gestionnaire logistique	Siège
GODE	Laurent	Chef du service patrimoine naturel et culturel	Siège
GOGUILLON	Bertrand	Chef du service patrimoine naturel et culturel	Siège
GREBIC	Héloïse	Géomaticienne	Siège
JAFFRELOT	Géraldine	Graphiste	Siège
JOUBERT	Pierre	Responsable du système d'information géographique	Siège
LATREILLE de LAVARDE	Jean-Baptiste	Ingénieur logisticien et construction	Siège
LENGANEY	Denis	Responsable surveillance du territoire et politique environnementale	Siège
MASSUÉ	Loïc	Chargé de mission tourisme et Accessibilité	Siège
MONTOUTE	Jean-Maurice	Chef du service communication	Siège
RINALDO	Raphaëlle	Responsable recherche, développement et écologie	Siège
RIVES	Fanny	Chargée de mission Forêt-bois et Artisanat	Siège
SUZANON	Claude	Président du Conseil d'Administration	Siège
THONNEL	Audrey	Technicienne recherche et développement	Siège
VARDON	Pascal	Directeur	Siège